

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 23 FEVRIER 2021

'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 17/02/2021

PRESENTS : MMS, BERTHELOT, BREMAUD, FAYS, GOULARD, MARTINEAU, THIBAudeau, VACHER, MMES CHATAIGNER, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Patrick PRIMAULT a donné pouvoir à Christian BREMAUD

ABSENT(s) excusé(s) : Cécile BERNARD

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Nadège POULARD

Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'assemblée vote le budget primitif 2021 tel que présenté dans les tableaux ci-après.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – budget annexe panneaux photovoltaïques

L'assemblée vote le budget 2021 annexe panneaux photovoltaïques tel que présenté dans les tableaux ci-après.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « lotissement la Morinière » 2021

L'assemblée vote le budget primitif 2021 du budget annexe « lotissement la Morinière » tel que présenté dans les tableaux ci-après.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

L'assemblée vote à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2020 qui laisse apparaître :

- En section d'exploitation un excédent de 518 241.04€
- En section d'investissement un déficit de 31 217.43 €

L'assemblée vote à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe 2020 « Lotissement de la Morinière » qui laisse apparaître :

- En section d'exploitation un excédent de 158 019.95 €
- En section d'investissement un déficit de 194 491.51 €

L'assemblée vote à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe 2020 « Energies renouvelables » qui laisse apparaître :

- En section d'exploitation un excédent de 9 495.08€
- En section d'investissement un excédent de 11 825.42€

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de

l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ↳ un excédent d'exploitation de 518 241.04 €
- ↳ un déficit d'exploitation de

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

résultat de fonctionnement N -1	+ 518 241.04 €
résultat d'investissement : déficit ou excédent N -1	- 31 217.43 €
solde des restes à réaliser année N -1	0
affectation en réserves (1068 en investissement)	31 217.43
report en investissement (R 001)	
report en fonctionnement (R 002)	487 023.61 €

LOTISSEMENT DES OPTELLERIES : Fixation du prix de vente des parcelles.

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE,

Lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2019, nous avons décidé de créer le lotissement des Optelleries et validé des devis pour étudier le projet. Le permis d'aménager a été accordé le 28 octobre 2020 et affiché sur site le 3 novembre 2020 en présence d'un huissier de justice. Le 26 janvier 2021 nous avons voté pour l'attribution des marchés de travaux. Maintenant que les estimatifs sont faits, il convient de fixer les prix des parcelles.

La proposition ci-dessous est faite :

LOT	SURFACE	PRIX HT	PRIX TTC
LOT 1	748	24 500	29 400
LOT2	747	24 500	29 400
LOT 3	1 016	28 000	33 600
LOT 4	1 015	28 000	33 600
LOT 5	1 109	36 500	43 800
LOT 6	1 495	44 500	53 400
LOT 7	811	22 500	27 000
LOT 8	152	5 000	6 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTÉ la proposition du maire

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Une nouvelle plantation de haies initiée par le Département, avec le concours du SECO et avec la participation du GAEC La Couture, se déroulera le samedi 27 février 2021 au matin.
- La commune est invitée à l'assemblée générale du Crédit Agricole qui se tiendra le 4 mars 2021 à 18H30 à Niort.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - La commission d'appel d'offre se réunira le 4 mars 2021 à 18H à la Mairie pour l'analyse des offres concernant le marché de reconstruction des 2 ouvrages d'art.
2. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
 - La commune prévoit d'organiser un marché de printemps sur la place Henri Lemaitre le 6 juin 2021 pour le « Festival 5^{ème} saison » avec un spectacle qui clôturera la journée.
 - Le CCAS se réunira le 9 mars 2021 à 18H à la Mairie afin de voter son budget 2021.

La séance est levée à 20H30

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU
Patrick PRIMAULT à Donné pouvoir à Christian BREMAUD	Brigitte FERRU	Patrice BERTHELOT
Béatrice RAYMOND	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAUDEAU
Cécile BERNARD Absente excusée	Eric FAYS	Nadège POULARD A été désigné secrétaire
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER